

Acte de mariage de DEMARE Thomas Adrien et BELLET Marie
Madeleine [430] x [431].

Ce jourd'huy douzième jour du mois de janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre a été célébré le mariage, après la publication des bans d'iceluy entre Adrien Thomas DEMARE, originaire de la paroisse de Graimbouville, domestique en cette paroisse, âgé d'environ vingt-quatre ans, fils de feu Guillaume DEMARE en son vivant du métier de maçon, décédé en ladite paroisse de Rogerville et défunte Magdeleine TASSERIE, décédée en la paroisse de Rogerville d'une part,

Et de Magdeleine Victoire BELLET, âgée d'environ dix-huit ans, fille de feu Pierre BELLET en son vivant journalier, décédé en la paroisse de Gainneville et de Marie Anne GREVERON aussi décédée à Gainneville ses père et mère d'autre part, faite au prosne des messes paroissiales par trois jours de dimanche ou fête consécutifs tant en cette église qu'à celle de Gainneville, savoir le vingt-huit décembre de la précédente année, le quatre et le six du présent mois de janvier sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, ainsi qu'il m'a paru constant par le certificat de Monsieur le vicaire de Gainneville en date du six de janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre, au bas duquel se trouve sa signature POGNANS vicaire, je soussigné prêtre curé de cette paroisse ay reçu, après les fiançailles célébrées en cette église le onze de ce mois, aujourd'huy leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église, du consentement et en présence de Charles Guillaume DEMARE, frère aîné de l'époux, toiler, demeurant en la paroisse de Gainneville, de Pierre BELLET, toilier demeurant en la paroisse de Gainneville, frère de l'épouse, de Pierre Antoine CARPENTIER, journalier demeurant en cette paroisse, beau-frère de l'époux, et de

Nicolas LEBRUMENT, cleric en cette paroisse, témoins soussignés avec nous, l'époux et l'épouse ont fait leur marque ordinaire.